



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SARTHE

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)

BUTAGAZ à Arnage (72)

Compte-rendu de la réunion du 23 novembre 2016 à 10 heures

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la commission du 26 mai 2015
2. Information sur la nouvelle instruction du 19 mai 2016 relative à la mise à disposition et à la communication d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les établissements SEVESO (DREAL)
3. Présentation du bilan d'activité de l'exploitant et des actions programmées (exploitant)
4. Présentation des actions des services de l'Etat
 - Présentation des actions de surveillance et d'instruction conduites par l'inspection des installations classées (DREAL)
 - Information éventuelle sur les aménagements urbains et paysagers (collectivités territoriales)
 - Point sur les plans de secours
5. Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du site
 - Point de situation réglementaire (DREAL)
 - Expérimentation de la mise en œuvre des travaux (présentation collectivité locale – commune d'Arnage)
6. Questions diverses

La réunion se déroule sous la présidence de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe, Thierry BARON.

1. Approbation du procès-verbal de la commission du 26 mai 2015

Le compte rendu de la dernière réunion de la CSS du 26 mai 2015 est approuvé sans réserve.

2. Information sur la nouvelle instruction du 19 mai 2016 relative à la mise à disposition et à la communication d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les établissements SEVESO (DREAL)

La DREAL présente les principes de cette instruction (diaporama joint au compte-rendu).

La représentante de l'association Sarthe Nature Environnement souligne que, dans le cas d'une enquête publique, par exemple, ces dispositions risquent de poser de gros problèmes pour la pertinence des observations : Comment les dépositions peuvent-elles être correctes si les informations sur certains éléments, considérés comme sensibles, manquent dans le dossier ?

La DREAL répond que seuls les établissements SEVESO sont concernés. Les rapports souvent détaillés, pour les réunions du CODERST par exemple, ne doivent pas être volontairement mis sur la place publique.

En ce qui concerne les enquêtes publiques, il faudra apprendre à rédiger des dossiers qui permettent de comprendre le risque, et sans donner des informations considérées comme sensibles.

La représentante de la direction des relations avec les collectivités locales (préfecture) souligne que, dans la logique ICPE, l'État n'est pas obligé d'être dans la désignation des moyens imposés à l'exploitant pour parvenir au respect des règles décrites dans le code de l'environnement. La rédaction des pièces produites par l'État peut aussi intégrer de façon plus fidèle cet aspect en visant l'obligation de résultat et non pas en désignant les moyens par lesquels l'exploitant doit y parvenir.

M. le responsable du site BUTAGAZ demande si de telles dispositions s'appliquent aux Plans Particuliers d'Intervention (P.P.I).

Le SIDPC précise que les PPI n'ont pas vocation à être consultés par le public, mais uniquement par les acteurs concernés.

M. le maire d'Arnage demande si la communication de cette information a été mise en œuvre.

La représentante de la direction des relations avec les collectivités locales répond que cette communication a été faite dès juillet 2015, avant la parution de la circulaire.

M. le maire d'Arnage demande si l'exploitant a pris des mesures pour éviter les actes de malveillance.

La DREAL rappelle qu'une visite relative aux actes de malveillance et aux conditions d'accès et de surveillance a été menée sur le site en 2015, en présence de Mme la préfète et avec l'appui de la gendarmerie. Son compte-rendu est toutefois confidentiel.

M. le maire d'Arnage déplore que les collectivités locales n'aient pas été invitées à y participer.

3. Présentation du bilan d'activité de l'exploitant et des actions programmées (exploitant)

M. le responsable du site BUTAGAZ d'Arnage, présente le bilan des activités du site pour l'année écoulée (présentation en annexe) :

- a) Activité vrac du dépôt en 2015
- b) Bilan 2015 du Système de Gestion de la Sécurité
- c) Gestion des modifications
- d) Gestion du retour d'expérience
- e) Exercice PPI
- f) Performances HSSE

a) Activité vrac du dépôt en 2015

Pas d'intervention des membres.

b) Bilan 2015 du Système de Gestion de la Sécurité

M. le secrétaire général souhaite connaître l'effectif présent sur le site.

Le responsable du site répond que trois salariés de la société BUTAGAZ travaillent sur le site, ainsi que des prestataires de service : et une quinzaine de chauffeurs des sociétés Samat et LET (Loire Entrepôt).

M. le maire d'Arnage constate que le nombre de prestataires extérieurs est important. Il demande au responsable du site quels sont les contrôles de sécurité internes réalisés auprès des prestataires. Sont-ils habilités ?

L'exploitant répond que, [redacted] ; les [redacted] ; ces derniers possèdent une très bonne connaissance du site. Les nouveaux arrivants reçoivent une formation sécurité et une information sur les risques. Il est également vérifié que ces personnes répondent à des critères très précis. BUTAGAZ sélectionne elle-même les personnes qui peuvent travailler sur le site.

Dans le cas des électriciens ou des soudeurs, BUTAGAZ s'assure qu'ils disposent des habilitations requises.

Si des travaux importants doivent être réalisés sur le site, un appel d'offres sera lancé. BUTAGAZ travaille avec des entreprises connues.

M. le maire d'Arnage souhaite connaître les mesures mises en œuvre pour la prévention contre les intrusions.

Le chef d'unité du site BUTAGAZ indique qu'il n'y a plus sur le site [redacted]

M. le maire-adjoint d'Arnage demande comment, en cas d'absence de [redacted], responsables sur [redacted] peut être gérée cette absence.

Le chef d'unité du site BUTAGAZ répond qu'il y a toujours [redacted] personnes au minimum. [redacted]

M. le responsable du site BUTAGAZ ajoute que toutes ces mesures ont été prises après échanges avec les services de la gendarmerie de Moncé-en-Belin.

c) Gestion des modifications

En ce qui concerne la gestion des modifications, pour 2016, des travaux d'amélioration à la sécurité sont en cours de réalisation par la pose d'un « CISC » (Coupleur Intelligent Sécurité Camion) au poste de chargement automatique.

d) Gestion du retour d'expérience

En ce qui concerne le rapport de la visite d'inspection de Mme la préfète et de la DREAL, la DREAL indique que le rapport du 23 octobre 2015 est confidentiel.

e) Exercice PPI

Le chef d'unité du site BUTAGAZ ajoute à la présentation du responsable du site que, lorsque les pompiers sont appelés, des photos des installations par item sont mises sur le site, ce qui permet aux pompiers de savoir ce qu'ils vont voir. Ces documents sont mis à jour au fur et à mesure des travaux réalisés sur le site.

M. le secrétaire général demande quel était l'objectif de l'exercice PPI de 2015.

Le SIDPC répond qu'il s'agissait de tester le PPI révisé, en particulier la coordination des acteurs (activation des Plans de Mise en Sécurité (PMS) dans les écoles primaires, etc).

Le SIDPC dresse un bilan de l'exercice et souligne certaines difficultés rencontrées :

- manque d'adhésion de la population ;
- audibilité des sirènes ;
- mise en place du périmètre de sécurité dans un délai rapide.

M. le maire d'Arnage souligne que, sur le confinement, il avait évoqué la question de renouveler l'expérience en ne prévenant pas les populations ; pour ce dernier exercice, la population n'avait pas eu connaissance de la date, mais savait que cet exercice aurait lieu ; la population n'a donc pas été attentive. Il partage le constat sur les difficultés rencontrées par les agents municipaux pour mettre en place et maintenir le périmètre de sécurité. Ils ont assuré les points de blocage aux lieux et places de la gendarmerie.

S'agissant de la gendarmerie, le SIDPC indique qu'il a été constaté un défaut d'information de ce service.

M. le maire d'Arnage déplore qu'une synthèse n'ait pas été transmise aux parties intéressées suite à cet exercice. Il demande qu'un retour d'expérience soit établi afin de faire passer le message auprès des habitants et qu'un nouvel exercice soit réalisé rapidement.

M. le secrétaire général demande au chef du SIDPC quelle est la pratique pour ces exercices.

Le SIDPC répond que cet exercice doit être réalisé tous les cinq ans.

f) Performances HSSE

M. le responsable du site BUTAGAZ indique qu'il n'y a pas eu d'accident sur l'année 2015 jusqu'à ce jour.

La représentante de la direction des relations avec les collectivités locales demande si, dans les accidents, même s'il n'y en a pas eu, tous les accidents liés aux transporteurs sont pris en compte.

L'exploitant répond que BUTAGAZ ne possède aucun véhicule. Les transporteurs prestataires sont bien pris en compte dans les statistiques.

Le chef d'unité du site BUTAGAZ ajoute que les chauffeurs reçoivent une sensibilisation hebdomadaire aux conditions de transport via des flashes sécurité (présence de feuilles, gel, etc.).

En ce qui concerne la quantité des transferts produits, le responsable du site BUTAGAZ précise qu'elle est la même que les années précédentes.

4. Présentation des actions des services de l'État

Présentation des actions de surveillance et d'instruction conduites par l'inspection des installations classées (DREAL)

La DREAL présente les actions des services de l'État pour le site BUTAGAZ (présentation jointe en annexe).

À la question du maire d'Arnage sur l'annexe, le responsable du site BUTAGAZ répond que :

Information sur les aménagements urbains et paysagers (collectivités territoriales)

L'exploitant rappelle la difficulté à mettre en place des espèces végétales au niveau des installations.

M. le Maire d'Arnage en prend acte.

Le chef d'unité du site BUTAGAZ ajoute que le terrain est sableux ; il faudrait mettre des bacs avec de la terre.

La représentante de l'association Sarthe Nature Environnement indique qu'il est possible de planter des roseaux ou des plantes de dunes.

Point sur les plans de secours

Le chef du SIDPC indique qu'il n'y a pas de changement concernant les plans de secours.

5. Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du site

Point de situation réglementaire (DREAL)

La DREAL rappelle notamment les échéances relatives au PPRT (présentation en annexe).

Expérimentation de la mise en œuvre des travaux par la commune d'Arnage

M. le maire d'Arnage précise que les diagnostics ont été réalisés dès 2010 pour les 15 habitations concernées. Un seul propriétaire, dont le garage, non attenant à son habitation et situé dans la zone du PPRT, ne pourra bénéficier du crédit d'impôt.

Le prestataire Cénovia pilotera l'accompagnement des autres riverains qui démarrera au 1^{er} trimestre 2017.

6. Questions diverses

M. le maire souhaite revenir sur les zones dites « rouges » du PPRT, où la commune d'Arnage rencontre des difficultés importantes avec les gens du voyage qui occupent ces terrains.

M. le maire d'Arnage ajoute que, depuis la dernière commission de suivi de site, sa commune a pris en urgence une délibération d'instauration du droit de préemption sur la zone. Une vente déjà réalisée d'un terrain situé dans cette zone doit être annulée. Des scellés ont dû être posés sur un terrain où des travaux avaient déjà été réalisés.

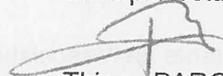
Afin d'éviter que ce genre de situation ne se reproduise, M. le maire d'Arnage demande si l'exploitant peut acquérir les parcelles concernées et éviter ainsi l'implantation de population sur ces terrains.

Le chef d'unité d'exploitation du site BUTAGAZ fait état d'un courrier de BUTAGAZ adressé au préfet, en date du 17 juin 2010, donnant son accord de principe pour l'acquisition des quatre parcelles concernées, au montant estimé par France Domaine.

M. le maire d'Arnage en prend acte et déclenchera la procédure nécessaire.

M. le secrétaire général de la préfecture clôture la séance à 11 h 25.

Le président,
Le secrétaire général
de la préfecture,



Thierry BARON

Pièces jointes au compte rendu

- Présentations de BUTAGAZ, de la DREAL et de la mairie d'Arnage.
- Présentation SEVESO